



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : 16-04-24**

**CONVENTION**

**ECLAIRAGE PUBLIC -**

**PARC DES**

**VANNEAUX ET PARC**

**EDEN ROC**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 Avril 2024

**PRÉSENTS :**

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1<sup>er</sup> adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2<sup>ème</sup> adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3<sup>ème</sup> adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4<sup>ème</sup> adjoint - M. Philippe BRULON, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Christelle CHARRIER, M. Gérard THIBAUD, Mme RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS :**

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK ;

Mme Alexandra DERVIN donne pouvoir à Mme Béatrice PIERRE ;

Mme Nathalie GUÉRIN donne pouvoir à M. Jacques GAUTIER.

**ABSENTS :**

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. KUBRYK

Le parc des Vanneaux et le parc Eden Roc sont des lotissements privés qui par conséquent, ne relèvent pas du domaine public.

Toutefois, pour des raisons techniques et financières, ces lotissements sont raccordés sur le réseau d'éclairage public communal. En effet, une alimentation autonome de ces lotissements présente des contraintes techniques importantes et un cout de travaux onéreux.

Il est donc proposé au conseil municipal de laisser ces lotissements se raccorder sur le réseau public moyennant le paiement d'une participation financière aux dépenses d'électricité supportées par la commune.

Afin d'établir les conventions avec les associations syndicales de ces deux parcs, le syndicat d'électrification de la Vendée (SYDEV) a réalisé un audit des candélabres privés raccordés sur le réseau public pour en estimer la consommation électrique.

Vu l'audit réalisé par le SYDEV,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le raccordement du parc des Vanneaux et du parc Eden Roc sur le réseau communal d'éclairage public ;
- **Décide** de demander une participation financière basée sur l'audit du SYDEV aux associations syndicales de ces lotissements en compensation des dépenses d'électricité supportées par la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 15/04/2024.

**Le Maire,**

**Serge KUBRYK**  
Signé et  
Kubryk  
Date de signature : 12/04/2024  
Qualité : Maire de La Tranche sur  
Mer

**Le secrétaire de séance,**

**Dominique RATHOUIN-LALLEMENT**

